

Direction de l'Environnement,
de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Forêt

**DOSSIER DE DÉCLARATION
DOMMAGES AGRICOLES**
sécheresse survenue du 1^{er} mai au 31 octobre 2023
*Dossier individuel de déclaration de pertes de récoltes et de fonds
et de demande d'indemnisation*

1 – Modalités de dépôt de la demande d'indemnisation :

La date limite de dépôt du dossier est le **28/05/2024**.

Les imprimés sont à retirer sur le site internet :

<https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Alimentation-agriculture-foret/Agriculture/Secheresse-2023-Reconnaissance-de-l-Etat-de-calamite-agricole>

ou auprès de la Chambre d'Agriculture.

Les dossiers, complétés et accompagnés des pièces, doivent être adressés par courrier à :

Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt - Parc Rebard -
BP 5002 - 97305 Cayenne CEDEX.

ou par voie électronique à : veille-economique-deaaf-973@guyane.pref.gouv.fr

Les producteurs concernés sont invités à se rapprocher des organisations professionnelles
auxquelles ils appartiennent pour les accompagner dans l'élaboration de leur dossier.

2 - Identification du demandeur :

Numéro PACAGE : 9730	<input type="text"/>	SIRET :	<input type="text"/>
Nom ou raison sociale :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Date de naissance (pour les exploitants individuels) :	<input type="text"/>		
Nom du gérant (pour les formes sociétaires) :	<input type="text"/>		
Commune du siège de l'exploitation :	<input type="text"/>		
Adresse postale :	<input type="text"/>		
Code Postal :	<input type="text"/>	Commune :	<input type="text"/>
N° de téléphone fixe :	<input type="text"/>	N° de portable :	<input type="text"/>
Adresse mail :	<input type="text"/>		
Nom du groupement de producteur :	<input type="text"/>		

3 - Orientation technique de l'exploitation :

Productions principales de l'exploitation :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Arboriculture (vergers) | <input type="checkbox"/> Canne à sucre |
| <input type="checkbox"/> Bananes | <input type="checkbox"/> Maraîchage |
| <input type="checkbox"/> Ananas | <input type="checkbox"/> Pâturages |

Cadre réservé à
l'Administration :

Date réception :
LL/LL/LL

Complétude :
 Valide
 Non valide

Pièces
manquantes au
dépôt du
dossier :

Oui
 Non

Identification :
 Valide
 Non valide

Observations :

- Abattis / Vivrier
 Cultures sous couvert forestier
 Apiculture
 Élevage (à préciser en 3^{ème} page

[commentaires éventuels sur la déclaration de surface 2023 :](#)

4 – Taux de perte :

Sur les communes de Iracoubo, Mana, Montsinéry-Tonnégrande, Régina, Roura, Saint-Laurent-du-Maroni le taux de perte ne pourra pas dépasser 25 % pour les cultures à cycle court (maraîchage plein champ et plants de maraîchage).

Sur toutes les autres communes de Guyane, le taux de perte pour les cultures à cycle court ne pourra pas dépasser 50 %.

L'arboriculture, les prairies et les tubercules sont considérés comme des cultures à cycle long.

Les cultures de plants de maraîchage sont considérées comme des pépinières à cycle court.

5 - Évaluation de pertes de récoltes :

Chiffre d'affaires moyen de l'exploitation sur la période 2018 – 2022

Dont chiffre d'affaires moyen en productions végétales sur la même période

Attention un contrôle de cohérence de ce chiffre sera réalisé avec les pertes déclarées et les documents fiscaux fournis.

Joindre tout justificatif prouvant la réalité des pertes.

Apiculture :

Année (*)	2018	2019	2020	2021	2022	Récolte attendue = moyenne olympique des 5 ans	Récolte réalisée en 2023
Nombre de ruches déclarées	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Miel : Quantité commercialisée (kg)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Perte de récoltes végétales :

Type de culture en place	Surface en cultures lors du sinistre (Déclaration surface 2023 / DDS 2023) ha	Surface impactée par la sécheresse ha	taux de perte %
<input type="checkbox"/> Maraîchage cycle court			
<input type="checkbox"/> Maraîchage cycle long			

Cadre réservé à l'Administration :

Pertes de récolte :

Rendement moyen : _____

Taux de pertes : _____ %

Rendement moyen : _____

Taux de pertes : _____ %

<input type="checkbox"/> Verger			
<input type="checkbox"/> Prairies			
<input type="checkbox"/> Pépinières cycle court			
<input type="checkbox"/> Pépinières cycle long			
<input type="checkbox"/> Autres à préciser			

Pâturages (prairies temporaires et permanentes, prairies naturelles) :

Surfaces pâturages (ha)		Taux de perte	Nombre d'animaux par espèce (calcul du taux de chargement)			
Surface déclarée DDS 2023	<input type="text"/> ha		Bovins	Ovins	Caprins	Autres
Surface sinistrée	<input type="text"/> ha					

6 - Evaluation des pertes de fonds :

Joindre les justificatifs pour les estimations des montants de remise en production (devis, photos factures, ...)

Type	Cultures en place	Surface DDS 2023	Surface impactée par la sécheresse	% Perte	Estimation des pertes (€)
<input type="checkbox"/> Verger					
<input type="checkbox"/> couvert					
<input type="checkbox"/> autres pertes					

7 - Engagement concernant l'assurance incendie :

- Attestation d'assurance incendie (s'il existe des biens assurables sur l'exploitation)
- Attestation sur l'honneur qu'il n'existe aucun élément assurable sur l'exploitation

J'atteste sur l'honneur qu'il n'existe aucun élément assurable contre l'incendie sur mon exploitation.

Fait à _____

le _____

Signature du demandeur :

8 - Engagement du demandeur :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) _____

(pour les sociétés) agissant en qualité de _____ de la société

_____.

Autorise la DEAAF Guyane :

- à consulter tout organisme susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier (AMEXA, DRFIP)
- à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnités perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées
- à utiliser ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par la collectivité territoriale de Guyane
- à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aides complémentaires.

Atteste sur l'honneur :

- ne pas avoir sollicité pour le même dossier, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,
- l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,
- Être à jour de mes cotisations sociales AMEXA ou qu'un plan de paiement est en cours,
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ou qu'un plan de paiement est en cours,

M'engage, sous réserve de l'attribution de l'aide :

- à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,
- à informer la DEAAF, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure et de mes engagements,
- à accepter et faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et contrôles sur place.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation pour perte de récoltes au titre de la procédure calamités agricoles.

9 - Délégation :

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) _____

autorise la structure qui m'accompagne (Nom, Prénom) _____

à répondre à toutes les demandes de la DEAAF au sujet de mon dossier calamité.

Fait à _____ le ____ / ____ /2024

(Nom Prénom – Signature)

10 - Justificatifs à fournir :

Liste des pièces devant impérativement accompagner le dossier au moment du dépôt :

- Une copie de la pièce d'identité ou Kbis pour les sociétés
- Un RIB IBAN au nom et prénom du demandeur ou raison sociale de la société
- Avis SIREN
- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 justifiant de revenus agricoles
- Liasses fiscales sur les 5 dernières années **pour les exploitants individuels déclarant les revenus au réel**
- ou** liasses fiscales (feuillet tampon DRFIP + bilan) sur les 3 dernières années **pour les sociétés**
- ou** les 3 derniers livres de recettes (ventes 2020/2021/2022) **pour les exploitants individuels déclarant au micro-bénéfice agricole**
- ou** tout autre document permettant de justifier son chiffre d'affaires (déclaration TVA...)

Cadre réservé à l'Administration :

Conformité
CID ou KBIS :
 Oui
 Non SO

RIB : Oui
 Non SO

AMEXA : Oui
 Non SO

Régularité fiscale : Oui
 Non SO

DS : Oui
 Non SO

Avis impôts :
 Oui Non
 SO

Compta Indiv :
 Oui Non
 SO

Compta sociétés :
 Oui Non
 SO

Recettes micro BA :
 Oui Non
 SO

Autres documents :
 Oui Non
 SO

Observation :

Cadre réservé à l'Administration :

Nom instructeur :

Date réception : / / Complétude : Valide Non valide
Pièces manquantes à la clôture du dossier :

Décision : Dépôt dossier accepté
 Dossier rejeté Motif : _____

Date décision : / /
Date lettre de rejet : / /